

Transmis par courriel uniquement

Montréal, le 10 décembre 2018

Monsieur Patrick Beauchesne
Sous-Ministre et Administrateur provincial du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Projet Whabouchi par Nemaska Lithium Whabouchi Mine inc.
 Demande de modification du certificat d'autorisation
 Relocalisation du campement de construction temporaire
 N/Réf : 3214-14-052**

Monsieur le Sous-Ministre,

Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 29 novembre 2018, pour recommandation, une demande de modification du certificat d'autorisation pour la relocalisation du campement de construction temporaire pour le projet cité en objet.

Au terme de l'analyse de la demande déposée par le promoteur, le COMEX recommande à l'Administrateur provincial d'autoriser la demande de modification du certificat d'autorisation aux conditions suivantes :


Condition 1

Pour information, dans son rapport annuel, le promoteur inclura un suivi sur la mise en place et sur l'efficacité du système de traitement des eaux usées du camp de construction de même que des précisions sur le lieu définitif où seront disposées ces eaux.

Condition 2

Advenant le cas où le promoteur envisageait une prolongation de l'utilisation du campement temporaire ou un démantèlement du campement au-delà du 1^{er} avril 2020, il devra soumettre à l'Administrateur, pour approbation, une demande de modification à son certificat d'autorisation.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Suzann Méthot', with a stylized flourish at the end.

Suzann Méthot
Présidente
Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social – COMEX